



Après les travaux de restauration en septembre,

Sur le principal affluent du Tusson, le Charmançon, la continuité écologique ne coulait pas de source. Des travaux de restauration viennent d'y être menés pour rectifier le tir.



Le Charmançon avant les travaux de restauration en septembre 2021.

Sur le bassin du Tusson, dans le sud-est du département de la Sarthe, la Fédération réalise depuis quelque temps déjà, en accord avec l'AAPPMA locale, un gros travail qui a permis la mise en place sur ce secteur d'une gestion patrimoniale des cours d'eau. « Les déversements ont été supprimés et la taille de capture a été augmentée (30 cm au lieu de 25) », indique Jean-Alexandre Dachary, responsable technique à la Fédération. Dans ces conditions, les truites sauvages se reproduisent et vivent sans intervention humaine ou presque. Que du bonheur sur ce secteur exemplaire ? « Il y a de nombreuses années déjà, nous avons fait le constat de problèmes, entre autres, de continuité écologique sur ces cours d'eau en raison de la présence d'ouvrages », nuance Jean-Alexandre Dachary. « Certains de ces obstacles ont été traités sur le Charmançon avec l'appui de l'Office fran-

çais pour la biodiversité (OFB). Mais depuis un certain temps, on se cassait les dents sur l'un d'eux, situé en amont immédiat de sa confluence avec le Tusson, dans la commune de Vancé. Nous avons essayé de faire bouger les choses... en vain. Il a fallu l'arrivée d'une nouvelle propriétaire en 2019, sensible à la problématique exposée, pour qu'une intervention puisse enfin être envisagée, poursuit le responsable technique à la Fédé-

ration. L'obligation de restaurer la continuité écologique lui a été rappelée en collaboration avec les services de la préfecture (DDT) et l'OFB qui ont accompagné cette opération sur le plan réglementaire. »

La Fédération à la rescousse

Une contrainte pour cette nouvelle occupante des lieux, avec toutefois un motif pour elle de ne pas

trop se désespérer : « La Fédération lui a proposé de l'aider, en assurant la maîtrise d'ouvrage du dossier, en prenant en charge le montage des dossiers technique et administratif et en assurant le suivi du chantier. » Et, comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, on a pu expliquer à cette nouvelle habitante de Vancé qu'elle n'aurait pas à déboursier un euro dans cette affaire « grâce au Plan France Relance, avec le concours

20 000 euros de travaux

Ce chantier, réalisé par l'entreprise Aubel de La Chapelle-d'Aligné, a coûté environ 20 000 euros, incluant les frais liés aux suivis mis en place dans le cadre de cette opération. Il a été intégralement financé grâce au concours de l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le cadre du Plan « France Relance ».



Deux semaines de travaux ont été nécessaires pour redonner au Charmançon une continuité écologique.



retour au naturel sur le Charmançon

financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et avec l'accord des riverains également concernés pour l'accès des engins au chantier en rive gauche. » Dans ces conditions, il n'y avait plus aucun obstacle à ce que l'on s'attaque enfin au problème.

Deux semaines de travaux

Durant la première quinzaine du mois de septembre, les travaux ont pu être réalisés. « Il s'agissait d'intervenir sur le vannage très ancien qui entravait la continuité et dont aucun document n'a pu être présenté pour en attester l'existence légale, précise Jean-Alexandre Dachary. Il a été procédé à l'ouverture du radier béton qui constituait un obstacle au franchissement par les poissons,

jusqu'au fond du lit, sur environ 2 mètres de large. » En parallèle, une intervention a été menée sur un second ouvrage ruiné, situé quelques dizaines de mètres en aval. « Il ne constituait pas un obstacle à la continuité écologique en tant que tel mais était susceptible d'occasionner la création d'embâcles et générait des phénomènes d'érosion de berge. Il a donc été supprimé, par anticipation », continue le responsable technique à la Fédération.

Le cours d'eau redynamisé

Dans la foulée, le lit du Charmançon, qui était trop large, a été renaturé. « Ceci grâce à un apport de 130 tonnes de granulats sur 115 mètres linéaires. L'objectif était de redynami-

ser le cours d'eau et d'en améliorer les habitats », note Jean-Alexandre Dachary. Un inventaire par pêche à l'électricité a été réalisé avant ce chantier et un autre le sera après afin d'évaluer le bénéfice de cette intervention. Désormais, cette partie du Charmançon a retrouvé son cours normal. L'action qui vient d'être menée a eu pour origine, en 2009, ce constat de l'Onema (ex OFB) : « Un assèchement du linéaire du Charmançon en aval de cet ouvrage par dérivation des écoulements vers un plan d'eau qui était ainsi alimenté », rappelle le responsable technique à la Fédération. Les choses sont donc rentrées dans l'ordre et la continuité écologique est restaurée sur le Charmançon, véritable nurserie pour les truites fario sauvages.

Une pêche de sauvetage

Afin de limiter l'impact de ces travaux sur le milieu, la partie du linéaire de cours d'eau, située en aval de l'ouvrage qui a été effacé, a été mise à sec. L'eau a ainsi été déviée. Auparavant, une pêche de sauvetage a été réalisée afin de récupérer les poissons qui ont été transportés en amont.

Réaction : « Un bel exemple »

En 2019, Anne Bisserier est devenue propriétaire des lieux où l'intervention a été effectuée. « Je venais d'acheter la maison et on est venu m'annoncer que je n'étais pas dans les règles, se remémore Anne Bisserier. J'ai vécu cela comme une trahison de la part l'ancien propriétaire. On m'a parlé de continuité écologique, de la nécessité d'enlever des ouvrages. Or, c'est aussi ce qui faisait le charme de l'endroit. Je me suis sentie piégée. D'autant plus que tout ceci avait un prix élevé ». Finalement, des solutions ont été trouvées. « Monsieur Dachary a fait preuve de beaucoup de pédagogie. Tout a été transparent. J'ai pu conserver la partie métallique de l'ouvrage concerné et tout a été pris en charge financièrement. Ma conviction est de défendre la planète : commençons par le faire chez soi. Les travaux ont été très bien faits et si cela peut permettre aux poissons de passer et de pondre, alors tant mieux ! Ce qui a été fait chez moi est un bel exemple : en dialoguant, on trouve toujours des arrangements. Les ouvrages et les moulins peuvent continuer à exister, tout en protégeant la nature. »



Le cours d'eau tel qu'il est désormais là où les travaux ont été réalisés.

Arche de la NATURE

LE MANS MÉTROPOLE

À 10 minutes du cœur de la ville du Mans, l'Arche de la Nature offre un vaste espace naturel de 500 hectares aux visiteurs.



Maison de la Prairie
La ferme pédagogique accueille de nombreuses races locales, dont certaines peu communes. Le jardin potager, de 2 100 m², propose une diversité de légumes, arbore différentes techniques de jardinage : culture sur buttes, jardins suspendus, etc.



Maison de la Forêt
Au cœur d'un espace boisé de 300 ha, la Maison de la Forêt invite les visiteurs à découvrir les nombreux animaux sauvages (vivants ou naturalisés) et les essences végétales.



Maison de l'Eau
Au bord de l'Huisne, cette ancienne usine de production d'eau potable dévoile un patrimoine industriel unique : machines à vapeur et hydrauliques, roues à aubes, colienne Bollée. La Maison de l'Eau propose des modules interactifs sur l'eau, de grands aquariums sur les poissons d'eau douce, ainsi qu'une exposition sur les énergies.

Avant toute visite, merci de consulter les informations à jour sur le site www.arche-nature.fr ou par téléphone au 02 43 47 40 00.

Arche de la NATURE
LE MANS MÉTROPOLE
www.arche-nature.fr